



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_12_0003

OBJET :

Sixième Programmation Travaux

L'an deux mille vingt cinq, le deux décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Louis MARETTE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une cinquième programmation de travaux d'un montant hors taxes de 270 000 € pour l'eau potable et de 350 000 € pour l'assainissement ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Oui l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
La sixième programmation de travaux
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
 - à mettre en place cette sixième programmation de travaux
 - à signer les documents correspondants
 - à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès de Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

